

Communiqué de presse – 21 AVRIL 2024

TRIOFORUM - ACTION EN JUSTICE CONTRE LA BANQUE TRIODOS

- Le Trioforum cite la Banque Triodos auprès du Tribunal de l'Entreprise à Bruxelles pour abus de droit

- Ligne Bleue transforme l'avertissement envoyé en décembre 2023 aux autorités de contrôle néerlandaises en plainte officielle à l'encontre de Triodos et Captin.

Le Trioforum, association de défense des détenteurs de certificats d'action belge de la banque Triodos annonce aujourd'hui qu'elle a engagé des poursuites judiciaires contre la Banque Triodos pour abus de droit.

La Banque Triodos, dont le Trioforum ne remet pas en cause le travail de terrain au niveau durable, a émis jusqu'en 2020 des certificats d'action afin de financer sa croissance. Pour assurer liquidité et stabilité, la banque avait choisi de coter ses titres à valeur d'inventaire ou comptable (actuellement 91 €) en opérant les transactions d'achat et de vente en interne, par un système de buffer. Celui-ci était une réserve financière permettant d'absorber un éventuel surplus de vendeurs lors de moments forts. Ce système a fonctionné pendant 40 ans avec satisfaction. Officiellement, c'est l'arrivée de la Covid qui va changer la donne.

Pour des raisons qui restent concrètement obscures, la banque va suspendre toutes les transactions dans la foulée d'un flot sur-vendeur, né d'une panique créée par la pandémie. C'est le début d'un long chemin de croix pour ceux qui possède des certificats. Tout aussi longue est la liste de questions sans réponses qui va s'agrandir au fil des communications alambiquées de Triodos. Elle est disponible sur le site www.trioforum.be dans un dossier de présentation téléchargeable gratuitement.

En juillet 2023, après moult rebondissements, la banque a relancé avec fierté la possibilité de reprendre les transactions en certificats via la société Captin qui propose une plateforme de cotation fermée, aux Pays-Bas. Compte tenu d'un accès compliqué et d'un système d'enchères hebdomadaires dont le Trioforum a démontré la perméabilité aux opérations douteuses, l'échec du projet est complet. Après quasi un an de fonctionnement, il se résume à une cotation de 32,50 € (au 17/04/24) alors que sa valeur de transaction antérieure est de 91 € ! Cette diminution de près de 65 % de la valeur est entièrement supportée par les détenteurs de certificats, la banque ayant au cours des années engrangés les fonds en vendant ses titres à valeur d'inventaire.

Pris en otages par le management de la banque, de nombreux détenteurs n'ont eu de cesse que de manifester leur mécontentement, en vain. En réaction, le Trioforum a été créé par Bernard Poncé, ancien agent de la banque pendant 26 ans, ayant à ce titre décidé de ne pas abandonner les détenteurs. Organe d'information et d'action, le Trioforum a entrepris de regrouper les nombreux déçus d'une politique bancaire en laquelle ils ne se retrouvent plus. On peut les comprendre. Avant, ils finançaient la banque (et ses projets sociaux, culturels et environnementaux) en

contrepartie d'un rendement raisonnable (voire faible), d'une stabilité relative du titre évitant toute spéculation boursière et d'un accroissement lent mais régulier du capital. Aujourd'hui, ils font face à des spéculateurs sur une plateforme inadéquate, doivent négocier leurs titres sur base d'une valeur boursière hebdomadaire et largement fluctuante, et comble de tout, ne financent même plus la banque ! Ils se sentent trompés. Le Trioforum estime que la banque a agi par abus de droit en ayant envers et contre tout imposé ses points de vue aux détenteurs pour arriver à transformer fondamentalement la nature même de leur investissement qui n'a plus rien de durable ou de socialement responsable.

En tant qu'organisation dédiée à la défense de ses membres, le Trioforum a publié l'historique de cette affaire malheureuse pour en tirer rapports et documents circonstanciés. Avec l'aide du cabinet SQ Watt Legal et Maître Arnauts, il a pu monter un dossier solide afin de mettre en avant les inconséquences relevées au fil du temps.

Aujourd'hui, fort du soutien de nombreuses personnes réunies en 362 dossiers représentant plus de 500 plaignants privé et professionnels, il a décidé de passer à l'étape logique suivante : le dépôt d'une citation auprès du tribunal de l'Entreprise à Bruxelles. Le groupe souhaite obtenir réparation du préjudice par rachat des titres à valeur comptable.

Il est à noter que cette démarche fait suite au dépôt fin décembre 2023 d'un avertissement auprès des autorités de contrôle aux Pays-Bas. La banque Triodos a reçu copie du document mais n'y a donné aucune suite. Dès lors, dans la foulée de l'action Trioforum, Bernard Poncé, par sa société de courtage en placements durables Ligne Bleue, a demandé à son conseil que l'avertissement soit transformé en plainte officielle afin d'arrêter la cotation sur la plateforme Captin. Dans sa déclaration de motivation, Mr Poncé explique : « *Il est temps de mettre un terme à cette comédie, en amenant sur le devant de la scène une banque, viable, vraie, différente et porteuse du sens durable que nous voulons transmettre à nos enfants. Une banque sur laquelle ils pourront compter longtemps encore* ».

Notons que compte tenu de l'action en justice, il a été décidé de ne plus accepter de nouveaux membres dans l'action collective à partir du 16 juin 2024. Ceux qui souhaitent la rejoindre ne doivent donc plus tarder. Le Trioforum étant en accès libre, il sera par contre toujours possible de s'y informer après cette date butoir du 16, notamment via un abonnement gratuit aux newsletters de l'association.

Pour plus d'informations et téléchargement de documents, veuillez contacter :

Bernard Poncé (FR) - Trioforum
Avenue du Parc 8 – 5004 Bouge
0494/725753 – support@trioforum.be

Laurent Arnauts (FR / NL) – SQ Watt Legal
Avenue Louise, 64 - 1050 Bruxelles
Tel : +32.2.735.58.10 - www.sq-watt.legal - laurent.arnauts@sq-watt.legal

Dossier de présentation et dossier juridique téléchargeable sur www.trioforum.be